

Préparer une transmission

370 000 entreprises françaises seront à transmettre d'ici 2030. La moitié des dirigeants concernés n'ont rien préparé.

DURÉE	FORMAT	PUBLIC	EFFECTIF	TARIF
2 jours 14 heures	Masterclass	Dirigeant · Administrateurs	4 à 10 participants	À partir de 2 600 € HT

Vous savez qu'il faudra transmettre. Vous repoussez, parce que chaque fois que vous ouvrez le sujet il touche à autre chose : la famille, votre place après, l'idée que l'entreprise puisse continuer sans vous. Pendant ce temps, l'entreprise reste organisée autour de vous — ce qui la rend précisément intransmissible.

01 Objectif de la formation

Préparer la transmission — familiale ou externe — sans fragiliser l'entreprise ni la famille : gouvernance, rôles, calendrier, et ce qui doit être prêt avant d'ouvrir la discussion.

02 Objectifs pédagogiques — à l'issue, le participant est capable de

- 1 Établir l'état de préparation de son entreprise à la transmission sur quatre axes
- 2 Distinguer ce qui relève de la gouvernance, du juridique, du fiscal et du relationnel — et dans quel ordre les traiter
- 3 Identifier les décisions de gouvernance à prendre avant toute discussion avec un repreneur ou un successeur
- 4 Construire un calendrier de transmission réaliste sur 24 à 36 mois
- 5 Formuler ce que sera son propre rôle après la transmission

03 Compétences visées

- ▶ Structurer la gouvernance
- ▶ Clarifier les rôles
- ▶ Sécuriser juridiquement

04 Public visé et prérequis

Public visé	Dirigeants propriétaires envisageant une transmission à horizon 2 à 10 ans, successeurs familiaux, administrateurs et associés. Ouvert également aux repreneurs préparant une acquisition.
Prérequis	Aucun prérequis de connaissance. La formation suppose d'être en position de décider ou d'influencer la transmission — dirigeant, associé, successeur pressenti ou administrateur.
Effectif	4 à 10 participants. Le sujet touchant à l'intime, le groupe est volontairement restreint et une règle de confidentialité est posée en ouverture.
Intervenant	Florent Montrouge, consultant senior Humanino. Lorsque la composition du groupe le justifie, un avocat en droit des sociétés intervient en appui ponctuel sur la séquence gouvernance. Il n'est pas un intervenant permanent de Humanino et sa présence n'est pas garantie sur chaque session.

05 Programme détaillé — 14 heures

01 Anticiper

3 h 30

Ce qui doit être prêt avant d'ouvrir la discussion.

- ▶ Les quatre axes de préparation : entreprise, dirigeant, famille ou repreneur, patrimoine
- ▶ Autodiagnostic de préparation, axe par axe
- ▶ Pourquoi une entreprise dépendante de son dirigeant se transmet mal — et se valorise mal
- ▶ Le calendrier réaliste : 24 à 36 mois, et ce qui arrive quand on le compresse

02 Gouvernance

3 h 30

Statuts, pactes, délégations : ce qui protège l'entreprise et la famille.

- ▶ Statuts et pactes d'associés : ce qu'ils permettent et ce qu'ils bloquent
- ▶ Statuts et pactes d'associés : ce qu'ils permettent et ce qu'ils bloquent
- ▶ Organiser les délégations avant la transmission, pas pendant
- ▶ Cas particulier de la transmission familiale : équité entre héritiers et continuité de l'entreprise
- ▶ Appui ponctuel d'un avocat en droit des sociétés lorsque la session le justifie — sa présence n'est pas garantie
- ▶ Ce que la formation ne peut pas faire : le conseil juridique personnalisé, qui relève de votre conseil

03 La dimension humaine

3 h 30

La disparition symbolique, et comment on la traverse.

- ▶ Ce que la transmission déclenche chez le cédant, et pourquoi cela retarde tout
- ▶ Le successeur : légitimité, ombre du prédécesseur, droit de faire autrement
- ▶ Annoncer la transmission aux équipes : quand, comment, à qui d'abord
- ▶ Formuler son rôle d'après — et le rendre crédible

04 Calendrier

3 h 30

Séquencer, et tenir la séquence.

- ▶ Construire son calendrier de transmission sur 24 à 36 mois
- ▶ Les jalons irréversibles et les points de sortie
- ▶ Les intervenants à mobiliser et à quel moment : expert-comptable, avocat, banque, conseil en cession
- ▶ Restitution : chaque participant présente son calendrier et ses trois prochaines décisions

06 Méthodes mobilisées

Masterclass en groupe restreint, avec règle de confidentialité posée en ouverture. Apports structurés, autodiagnostic, ateliers individuels. La séquence gouvernance peut être appuyée ponctuellement par un avocat en droit des sociétés. Témoignage d'un dirigeant ayant transmis, quand le calendrier le permet.

Pédagogie active : apports structurés courts, travail sur vos situations réelles, ateliers en sous-groupes, restitution et confrontation. Aucune séquence ne dépasse 45 minutes d'apport descendant.

07 Modalités d'évaluation et sanction

Évaluation	Auto-positionnement en amont sur l'état de préparation. Deux productions évaluées : l'autodiagnostic de préparation sur les quatre axes, et le calendrier de transmission avec ses trois prochaines décisions datées, présenté en fin de formation. Satisfaction à chaud, questionnaire à froid à 90 jours portant sur les décisions engagées.
Sanction de la formation	Attestation de fin de formation remise à chaque participant, mentionnant les objectifs, la durée réalisée et les acquis évalués. Cette formation ne conduit pas à une certification professionnelle et n'est pas enregistrée au Répertoire national des certifications professionnelles ni au Répertoire spécifique.

08 Moyens techniques et pédagogiques

Moyens	Salle équipée d'un vidéoprojecteur et d'un paperboard, mise à disposition par l'entreprise ou louée par nos soins ; en distanciel, visioconférence avec partage d'écran et tableau blanc collaboratif. Chaque participant reçoit ses supports au format numérique le jour même, et un accès de six mois aux gabarits Humanino utilisés en séance.
--------	---

Supports remis	Livret participant, trames et outils réutilisables dans votre organisation, synthèse écrite des décisions travaillées en séance.
----------------	--

09 Tarifs, modalités et délais d'accès

Tarif	Inter-entreprises : 1 400 € HT par participant. Intra ou format familial restreint : à partir de 2 600 € HT la journée.
Financements	OPCO au titre du plan de développement des compétences, fonds d'assurance formation des dirigeants non salariés, dispositifs régionaux de La Réunion, ou financement direct par l'entreprise. Nous montons le dossier avec vous et vous donnons une estimation du reste à charge avant tout engagement.
Modalités d'accès	Entretien de cadrage avec le dirigeant ou le responsable formation, puis auto-positionnement en ligne adressé à chaque participant. Devis et convention de formation sous 5 jours ouvrés. L'inscription est ferme à réception de la convention signée.
Délais d'accès	Comptez 2 à 4 semaines entre votre demande et le démarrage en intra-entreprise. Un financement OPCO allonge ce délai de 3 à 6 semaines : la demande de prise en charge doit être accordée avant le premier jour de formation.
Désistement	Le participant ou l'entreprise peut se désister par écrit jusqu'à 10 jours ouvrés avant le démarrage sans frais. Passé ce délai, les conditions figurant dans la convention de formation s'appliquent.

Cette formation ne conduit pas à une certification professionnelle. Elle n'est enregistrée ni au Répertoire national des certifications professionnelles, ni au Répertoire spécifique. Elle n'est donc pas éligible au compte personnel de formation.

10 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap identifié étudie chaque demande d'aménagement — durée, rythme, supports, salle, modalités d'évaluation — et mobilise si besoin les ressources de l'Agefiph ou de Cap Emploi. Contactez-nous en amont de l'inscription : nous vous répondons sous 5 jours ouvrés et vous indiquons ce que nous pouvons adapter, et ce que nous ne pouvons pas.

Référent handicap : Clarence Montrouge — referent-handicap@humanino.re

11 Indicateurs de résultats — exercice 2025

RÉSULTATS CONSTATÉS — ENSEMBLE DES ACTIONS HUMANINO ACADEMY

5 actions de formation réalisées · 40 stagiaires · 1 541 heures-stagiaires · 13 entités bénéficiaires · taux de présence 97,6 % · aucun abandon en cours de formation.

Le taux de présence est calculé à partir des feuilles d'émargement signées : 40 stagiaires présents sur 41 inscrits, sur l'ensemble des actions réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025. Le taux de satisfaction n'est pas encore publié : le recueil systématique n'a été mis en place qu'en 2026 et sa première publication interviendra à l'issue de la campagne 2026. Ces actions ne conduisant pas à une certification, aucun taux d'obtention de certification n'est applicable.

12 Questions fréquentes

La cession externe est-elle traitée aussi ?

Oui. La logique de préparation est la même : ce qui rend une entreprise transmissible à un enfant la rend transmissible à un tiers. Les séquences juridique et humaine distinguent explicitement les deux cas.

Est-ce une formation juridique ?

Non, et c'est une limite que nous posons clairement. Un avocat en droit des sociétés peut intervenir ponctuellement en appui, sans que sa présence soit garantie sur chaque session. La formation vous rend capable de poser les bonnes questions à votre conseil, pas de vous en passer. Aucun conseil juridique personnalisé n'est délivré en séance.

Peut-on venir à plusieurs de la même famille ?

Oui, et c'est parfois le meilleur usage de la formation — à condition que chacun accepte d'entendre ce que les autres diront. Un format familial restreint existe, avec un cadrage préalable renforcé.

À quel horizon faut-il s'y prendre ?

Les transmissions qui se passent bien sont préparées 24 à 36 mois à l'avance. En dessous de 12 mois, on ne prépare plus : on gère.

HUMANINO — Humanino Academy — Florent Montrouge — florent@humanino.re — 07 86 31 32 35

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 04973607997 auprès du préfet de La Réunion. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Certification Qualiopi délivrée par AFNOR Certification au titre de la catégorie d'action : ACTIONS DE FORMATION. Certificat n° 2025/112070.1, consultable sur simple demande et publié sur humanino.re.

Réclamations : Toute réclamation peut être adressée à florent@humanino.re. Elle est enregistrée sous 48 heures, instruite sous 15 jours ouvrés, et une réponse écrite motivée vous est adressée.

Programme version 2.0 — mis à jour le 24 août 2026.